

États financiers

**PARTENARIAT CANADIEN CONTRE LE
CANCER**

31 mars 2019

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État des résultats et de l'évolution des actifs nets	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires aux états financiers	6 - 13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Partenariat canadien contre le cancer

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Partenariat canadien contre le cancer (le « Partenariat »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Partenariat canadien contre le cancer au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Partenariat conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Partenariat à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Partenariat ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Partenariat.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Partenariat;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Partenariat à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C. R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Mississauga (Ontario)
Le 4 juin 2019

Partenariat canadien contre le cancer

État des résultats et de l'évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars

2019

2018

Charges

Prévention (Note 5)	2 264 718 \$	2 197 161 \$
Dépistage	2 029 884	1 188 823
Diagnostic du cancer et soins	2 544 523	1 978 768
Expérience du patient	3 517 454	2 021 260
Recherche	7 389 971	7 588 673
Lutte contre le cancer chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis	3 064 325	1 476 206
Rendement du système	2 827 853	2 089 247
Stratégie et analyse	3 421 289	2 542 582
Mobilisation des connaissances (Note 9)	4 463 657	3 951 501
Engagement et sensibilisation du public	2 225 020	1 762 369
Soutien aux programmes	<u>1 323 531</u>	<u>929 594</u>
	35 072 225	27 726 184
Charges de fonctionnement (Notes 4 et 9)	<u>8 409 577</u>	<u>7 730 304</u>
	43 481 802	35 456 488

Produits

Gouvernement du Canada (Note 7)	42 936 596	34 646 942
Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé	450 000	-
Autres financements	<u>95 206</u>	<u>809 546</u>
	43 481 80	35 456 488

**Excédent des produits sur les charges de l'exercice
et actifs nets, à la fin de l'exercice**

- \$ - \$

Approuvé par le conseil d'administration,



Graham Sher
Président du conseil d'administration



Helen Mallovy Hicks
Présidente du comité des finances, de la
vérification et de la gestion des risques

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

Partenariat canadien contre le cancer

État de la situation financière

Au 31 mars

2019

2018

Actif

Court terme		
Encaisse	3 403 210 \$	176 559 \$
Placements à court terme	2 613 931	7 158 134
Débiteurs	410 775	487 997
Projets en cours et avances (Note 3)	3 077 649	401 775
Charges payées d'avance	921 496	1 176 677
	<u>10 427 061</u>	<u>9 401 142</u>
Immobilisations corporelles (Note 4)	3 415 036	4 151 898
Actifs incorporels (Note 5)	339 976	32 683
	<u>3 755 012</u>	<u>4 184 581</u>
	<u>14 182 073 \$</u>	<u>13 585 723 \$</u>

Passif et actifs nets

Court terme		
Créditeurs et charges à payer	4 841 839 \$	4 518 875 \$
Sommes à remettre à l'État (Note 6)	160 680	98 015
Apports reportés – charges des périodes futures (Note 7(a))	5 028 339	4 517 314
	<u>10 030 858</u>	<u>9 134 204</u>
Apports reportés – immobilisations corporelles et actifs incorporels (Note 7(b))	3 003 820	3 351 441
Avantages incitatifs (Note 8)	1 147 395	1 100 078
	<u>4 151 215</u>	<u>4 451 519</u>
	<u>14 182 073</u>	<u>13 585 723</u>
Actifs nets	-	-
	<u>14 182 073 \$</u>	<u>13 585 723 \$</u>

Engagements et garanties (Notes 10 et 11)

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

Partenariat canadien contre le cancer

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars

2019

2018

Augmentation (diminution) de l'encaisse

Activités d'exploitation

Apports du gouvernement du Canada reçus (Note 7)	43 100 000 \$	39 900 000 \$
Autres apports reçus	785 272	708 075
Intérêts reçus sur les placements à court terme	181 873	155 616
Intérêts versés au gouvernement du Canada	(172 680)	(362 281)
Trésorerie versée pour les programmes et les charges de fonctionnement	<u>(44 834 958)</u>	<u>(39 954 909)</u>
	<u>(940 493)</u>	<u>446 501</u>

Activités d'investissement

Rachat de placements à court terme	<u>4 589 726</u>	<u>2 000 000</u>
------------------------------------	------------------	------------------

Activités de financement

Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(508 969)	(4 372 648)
Avantages incitatifs	<u>86 387</u>	<u>777 483</u>
	<u>(422 582)</u>	<u>(3 595 165)</u>

Augmentation (diminution) de l'encaisse 3 226 651 (1 148 664)

Encaisse, au début de l'exercice 176 559 1 325 223

Encaisse, à la fin de l'exercice 3 403 210 \$ 176 559 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

Partenariat canadien contre le cancer

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2019

1. Description de l'organisme

Le Partenariat canadien contre le cancer (ci-après le « Partenariat ») a été constitué le 24 octobre 2006 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et a commencé ses activités de démarrage le 1^{er} janvier 2007 afin de mettre en œuvre la stratégie canadienne de lutte contre le cancer. En juin 2013, le Partenariat a soumis des statuts de prorogation à Industrie Canada et a fait la transition vers la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

En mettant en œuvre la stratégie canadienne de lutte contre le cancer, le Partenariat joue un rôle unique avec ses partenaires en encourageant l'utilisation intergouvernementale du savoir issu de la recherche sur le cancer et des meilleures pratiques afin d'optimiser la planification de la lutte contre le cancer et de mettre en œuvre les améliorations à l'égard de la qualité de la pratique partout au pays. Les partenaires comprennent des programmes contre le cancer provinciaux et territoriaux, des agences et organismes fédéraux, des organisations œuvrant auprès des Premières Nations, des Inuits et des Métis, des organismes de santé nationaux et des associations de patients, ainsi que des spécialistes indépendants qui offrent des avis et des conseils stratégiques sur la lutte contre le cancer du point de vue des patients et des professionnels de la santé.

Axé sur le processus complet de la lutte contre le cancer, de la prévention au traitement jusqu'à la survie et aux soins de fin de vie, le Partenariat encourage le travail collectif de l'importante communauté de la lutte contre le cancer en obtenant des résultats à long terme qui auront une incidence directe sur la santé des Canadiens afin :

- a) de réduire l'incidence du cancer;
- b) de réduire le risque de mourir d'un cancer pour les Canadiens;
- c) d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de cancer.

Le Partenariat est financé principalement au moyen d'une convention de financement conclue avec le gouvernement du Canada. La convention de financement initiale a fourni des apports initiaux de 240,4 millions de dollars au cours de la période de cinq ans terminée le 31 mars 2012. La seconde convention de financement a fourni un apport de 239,6 millions de dollars pour la période allant du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2017. Le 17 mars 2017, le Partenariat a signé une convention d'apport avec le gouvernement du Canada, fournissant un apport de 237,5 millions de dollars au cours de la période de cinq ans se terminant le 31 mars 2022. Le financement est assujéti aux conditions présentées dans la convention d'apport, notamment l'affectation de fonds par le Parlement du Canada pour le prochain exercice.

Le Partenariat est inscrit à titre de société sans but lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, par conséquent, il est exonéré des impôts sur le revenu.

Partenariat canadien contre le cancer

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2019

2. Principales méthodes comptables

Présentation des états financiers

Les présents états financiers ont été établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

Le Partenariat utilise la méthode du report pour la comptabilisation des apports affectés. Les apports reçus du gouvernement du Canada sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice pendant lequel les charges connexes sont comptabilisées.

Les apports visant l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels sont comptabilisés à titre d'« apports reportés – immobilisations corporelles et actifs incorporels » et sont par la suite comptabilisés à titre de produits selon les mêmes modalités et la même méthode que l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels connexes.

Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent les dépôts dans des comptes d'épargne à taux d'intérêt élevés et des dépôts qui, à l'acquisition, sont assortis d'échéances de moins d'un an. En vertu des conditions de la convention d'apport conclue avec le gouvernement du Canada, les produits financiers, qui sont uniquement composés d'intérêts, sont inscrits au compte du gouvernement du Canada et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative de la façon suivante :

Technologie de l'information et télécommunications	3 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative de la façon suivante :

Développement du portail et des logiciels	3 ans
---	-------

Partenariat canadien contre le cancer

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Le Partenariat considère tout contrat qui crée un actif ou un passif financier comme un instrument financier. Le Partenariat comptabilise les éléments suivants comme instruments financiers :

- encaisse;
- placements à court terme;
- débiteurs;
- projets en cours;
- créiteurs et charges à payer;
- sommes à remettre à l'État.

Un actif ou un passif financier est comptabilisé lorsque le Partenariat devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le Partenariat retire les passifs financiers, ou une partie de ceux-ci, lorsque l'obligation est acquittée, annulée ou qu'elle expire.

L'évaluation initiale des actifs financiers et des passifs financiers par le Partenariat se fait à la juste valeur. Si un actif ou un passif financier n'est pas évalué ultérieurement à la juste valeur, la juste valeur initiale sera ajustée en fonction du montant des frais de financement et des coûts de transaction directement attribuables à sa création, à son acquisition, à son émission ou à sa prise en charge. Par la suite, le Partenariat évalue tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement moins la dépréciation.

À la clôture de chaque exercice, le Partenariat évalue s'il existe ou non des indications que les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement ont subi une perte de valeur. Lorsqu'il existe un indice de dépréciation, le Partenariat détermine si un changement significatif défavorable a eu lieu au cours de la période dans le délai prévu ou dans le montant des flux de trésorerie futurs à tirer de cet actif financier. Le cas échéant, les valeurs comptables des actifs sont réduites à la plus élevée de la valeur attendue qui est recouvrable des actifs, soit en détenant les actifs, soit en les vendant ou en exerçant le droit à tout actif détenu en garantie après les coûts. Les valeurs comptables des actifs sont réduites directement ou en utilisant un compte de provision et le montant de la réduction est comptabilisé à titre de perte de valeur à l'état des résultats.

Partenariat canadien contre le cancer

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La direction révisé les valeurs comptables des postes des états financiers à chaque date de présentation de l'état de la situation financière afin d'évaluer le besoin de révision ou la possibilité de dépréciation. Lors de la préparation des états financiers, plusieurs postes exigent la meilleure estimation de la part de la direction. La direction détermine ces estimations en s'appuyant sur les hypothèses qui reflètent la conjoncture économique la plus probable et des mesures qu'elle entend prendre.

Les présentes estimations sont révisées régulièrement, et des ajustements appropriés sont faits à l'excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice où ils deviennent connus.

Les éléments assujettis aux estimations significatives de la direction comprennent la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles et des actifs incorporels. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Projets en cours et avances

Les projets en cours et les avances représentent les projets pour lesquels le Partenariat a avancé des fonds à des tiers partenaires et dans le cadre desquels des étapes étaient en voie d'achèvement, et dont les fonds n'avaient pas été utilisés par le tiers partenaire.

4. Immobilisations corporelles

			<u>2019</u>	<u>2018</u>
	<u>Coût</u>	Amortissement <u>cumulé</u>	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Technologies de l'information et télécommunications	1 500 567 \$	1 208 386 \$	292 181 \$	658 937 \$
Mobilier et matériel	793 673	424 562	369 111	493 073
Améliorations locatives	<u>3 164 804</u>	<u>411 060</u>	<u>2 753 744</u>	<u>2 999 888</u>
	<u>5 459 044 \$</u>	<u>2 044 008 \$</u>	<u>3 415 036 \$</u>	<u>4 151 898 \$</u>

Une charge d'amortissement de 905 855 \$ (2018 - 730 999 \$) liée aux immobilisations corporelles est comprise dans les charges de fonctionnement. Au cours de l'exercice, le Partenariat a cédé des immobilisations corporelles pour un coût de 63 528 \$ (2018 - 2 400 330 \$) qui étaient entièrement amorties. Par conséquent, aucune perte n'a été subie pendant l'exercice (2018 - 21 501 \$).

Partenariat canadien contre le cancer

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2019

5. Actifs incorporels

			<u>2019</u>	<u>2018</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
Ordinateurs et logiciels	1 328 544 \$	1 328 544 \$	-	32 683 \$
Logiciel en cours de développement	<u>339 976</u>	<u>-</u>	<u>339 976</u>	<u>-</u>
	<u>1 668 520 \$</u>	<u>1 328 544</u>	<u>339 976 \$</u>	<u>32 683 \$</u>

Une charge d'amortissement de 32 683 \$ (2018 - 126 554 \$) liée aux actifs incorporels est comprise dans les charges de prévention. Au cours de l'exercice 2019, aucun actif incorporel n'a été cédé (2018 - 8 882 446 \$).

6. Sommes à remettre à l'État

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Intérêts reçus sur les placements à court terme à payer	<u>69 459 \$</u>	55 733 \$
Retenues salariales et autres charges	<u>91 221</u>	<u>42 282</u>
Sommes à remettre à l'État	<u>160 680 \$</u>	<u>98 015 \$</u>

7. Apports reportés

a) Charges des périodes futures

Les apports reportés sont affectés aux charges des périodes futures.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Apports reportés, au début de l'exercice	4 517 314 \$	1 924 710 \$
Apports reçus du gouvernement du Canada au cours de l'exercice courant	<u>43 100 000</u>	39 900 000
Intérêts gagnés sur les apports reçus	<u>186 406</u>	<u>158 334</u>
	47 803 720	41 983 044
Montants comptabilisés comme produits au cours de l'exercice	<u>(42 080 006)</u>	(33 798 618)
Montant attribué à l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	<u>(508 969)</u>	(3 508 778)
Intérêts versés au gouvernement du Canada	<u>(116 947)</u>	(102 601)
Intérêts à verser au gouvernement du Canada	<u>(69 459)</u>	<u>(55 733)</u>
Apports reportés, à la fin de l'exercice	<u>5 028 339 \$</u>	<u>4 517 314 \$</u>

Partenariat canadien contre le cancer

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2019

7. Apports reportés (suite)

b) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les apports reportés liés aux immobilisations corporelles et actifs incorporels comprennent les parties non amorties des apports avec lesquels les actifs ont été acquis.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Apports reportés, au début de l'exercice	3 351 441 \$	690 987 \$
Apports attribués aux acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	508 969	3 508 778
Montants comptabilisés comme produits au cours de l'exercice	<u>(856 590)</u>	<u>(848 324)</u>
Apports reportés, à la fin de l'exercice	<u>3 003 820 \$</u>	<u>3 351 441 \$</u>

Le total des produits du gouvernement du Canada de 42 936 596 \$ (2018 - 34 646 942 \$) comptabilisés au cours de l'exercice comprend les montants amortis aux produits provenant des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

8. Avantages incitatifs

Les avantages incitatifs comprennent les montants suivants :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Améliorations locatives	751 192 \$	833 140 \$
Loyer gratuit et autre	<u>396 203</u>	<u>266 938</u>
Total des avantages incitatifs	<u>1 147 395 \$</u>	<u>1 100 078 \$</u>

Au cours de l'exercice, des améliorations locatives et d'autres avantages d'une valeur de 129 265 \$ (2018 - 1 130 808 \$) ont été provisionnés. L'amortissement des améliorations locatives est de 81 948 \$ (2018 - 30 730 \$).

9. Ventilation des charges

Le site Web du Partenariat et d'autres actifs numériques sont des canaux essentiels pour soutenir l'utilisation intergouvernementale du savoir issu de la recherche sur le cancer et des meilleures pratiques afin d'optimiser la planification de la lutte contre le cancer et de mettre en œuvre les améliorations à l'égard de la qualité de la pratique partout au pays. Pour ce faire, des charges liées aux technologies de l'information et aux ressources humaines ont été imputées en fonction du niveau d'efforts du programme de mobilisation des connaissances un montant de 2 006 942 \$ (2018 - 1 462 644 \$).

Partenariat canadien contre le cancer

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2019

10. Engagements

Engagements contractuels

Au 31 mars 2019, le Partenariat avait des engagements contractuels liés à des projets particuliers et à des services professionnels d'environ 58,6 millions de dollars, lesquels sont assujettis aux modalités stipulées dans les conventions connexes. Plus précisément, ces engagements liés à des projets sont conditionnels à la réalisation des étapes du projet ainsi qu'à des livrables établis dans les conventions. Ces engagements contractuels se détaillent comme suit :

	(en milliers de dollars)
2020	27 520 \$
2021	17 874
2022	13 198
	<u>58 592 \$</u>

Engagements en vertu de contrats de location-exploitation

Les paiements minimums futurs exigibles en vertu des contrats de location-exploitation pour les installations et le matériel pour les cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	(en milliers de dollars)
2020	712 \$
2021	710
2022	742
2023	750
2024	750
2025 et par la suite	3 281
	<u>6 945 \$</u>

11. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, le Partenariat conclut des conventions qui répondent à la définition d'une garantie.

Le Partenariat a versé des indemnités en vertu de la convention de bail pour l'utilisation de ses installations d'exploitation. Selon les modalités de cette convention, le Partenariat doit indemniser les contreparties pour différents éléments, y compris, mais sans s'y limiter, tous les passifs, pertes, poursuites engagées et dommages qui surviennent pendant la durée de la convention ou par la suite. Le montant maximal de tout paiement futur potentiel ne peut être raisonnablement estimé. Le Partenariat a souscrit une police d'assurance immeuble commercial et responsabilité civile générale relativement à ces indemnisations.

Le Partenariat a indemnisé ses administrateurs, dirigeants et salariés, actuels et futurs, à l'égard de frais, de montants découlant d'un jugement ou de montants réellement engagés par ces derniers ou qui peuvent avoir été raisonnablement engagés relativement à des poursuites ou à des procédures judiciaires aux termes desquelles ces administrateurs sont poursuivis dans le cadre de leurs fonctions, s'ils ont agi en toute honnêteté et en toute bonne foi au mieux des intérêts du Partenariat. La nature même des engagements d'indemnisation ne permet pas au Partenariat d'estimer au prix d'un effort raisonnable le risque maximal en cause. Le Partenariat a souscrit une assurance responsabilité civile pour les administrateurs et dirigeants pour couvrir ce genre d'indemnisation.

Partenariat canadien contre le cancer

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2019

12. Éventualités

Le Partenariat est membre de Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (HIROC), qui a été établie par des hôpitaux et d'autres organisations pour s'autoassurer. Si le total des primes payées n'est pas suffisant pour couvrir les réclamations, le Partenariat devra fournir du financement supplémentaire en fonction de la participation.

Depuis sa création, HIROC a accumulé un excédent non affecté, qui correspond au total des primes payées par tous les adhérents ainsi que des produits financiers moins l'obligation pour les provisions pour sinistres ainsi que les dépenses et charges de fonctionnement. Chaque adhérent qui a un excédent de prime et de produits financiers sur son obligation pour les provisions pour sinistres et charges de fonctionnement peut avoir le droit de recevoir des distributions de sa part des excédents non affectés au moment où les distributions sont déclarées par le conseil d'administration de HIROC.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer aux changements de l'exercice courant.